



**FORMEZ-VOUS AUX FONCTIONS  
D'ANIMATEUR ET DE DIRECTEUR  
EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**



Fédération  
Sportive  
et Culturelle  
de France



## LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Forte de ses 218 200 adhérents et 1 400 associations affiliées, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variée et ouverte à tous dans les domaines sportifs, artistiques et culturels.

La fédération est à ce jour le seul organisme à disposer d'un double agrément délivré par l'Etat (Sport et Jeunesse – Education Populaire). Elle est habilitée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse à dispenser des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA) et de Directeur (BAFD) sur l'ensemble du territoire.

De nombreuses sessions sont ainsi proposées et organisées partout en France, tout au long de l'année.

## LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Il est accessible à toute personne ayant 17 ans révolus au premier jour de la session.

Le BAFA représente un premier pas vers la responsabilité et l'autonomie à travers l'apprentissage de l'animation et de la gestion d'un groupe de mineurs. Il répond au cahier des charges du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.



## QUELS SONT LES OBJECTIFS DU BAFA ?

### PREPARER L'ANIMATEUR STAGIAIRE A EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

- ◆ **assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- ◆ **participer à l'accueil**, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- ◆ **participer, au sein d'une équipe**, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- ◆ **encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités ;
- ◆ **accompagner** les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

### ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR STAGIAIRE VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT DE :

- ◆ **transmettre et de faire partager** les valeurs de la République notamment la laïcité ;
- ◆ **situer son engagement** dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ◆ **de construire une relation de qualité** avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- ◆ **d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée** aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Retrouvez toutes les offres de formation BAFA sur le site [www.fscf.asso.fr/bafa](http://www.fscf.asso.fr/bafa)



# COMMENT PASSER ET OBTENIR SON BAFA ?

L'obtention du BAFA s'effectue à travers la réalisation de 3 étapes de formation qui doivent être réalisées au cours d'une période de 30 mois maximum.

## ÉTAPE 1 : LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

**DURÉE** : 8 jours.

**FORMAT** : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France ou à l'étranger.

**OBJECTIFS** : permettre au stagiaire :

- d'aborder et de s'approprier des notions théoriques (notion de projet, législation, connaissance des publics, vie quotidienne, travail en équipe, etc.) ;
- d'aborder des situations pratiques seul ou en équipe (élaboration et présentation d'un grand jeu, d'un chant, d'une veillée ou d'un spectacle, etc.) ;
- de commencer à construire son identité d'animateur.

## ÉTAPE 2 : LE STAGE PRATIQUE

**DURÉE** : 14 jours minimum.

**FORMAT** : en séjour de vacances (colonie), en accueil de loisirs ou en accueil périscolaire ; uniquement en France.

**Il doit être effectué dans un délai de 18 mois maximum après la session de formation générale.**

Ce stage peut se dérouler en 2 parties, 1 période de stage étant égale à 4 jours minimum. A noter qu'il n'est pas possible d'effectuer plus de 6 jours de stage pratique en accueil périscolaire.

**OBJECTIFS** : permettre au stagiaire de mettre en pratique des acquis théoriques à travers des situations réelles d'animation en présence d'enfants ou d'adolescents.

## ÉTAPE 3 : LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

**DURÉE** : 6 jours minimum pour l'approfondissement, 8 jours pour la qualification.

**FORMAT** : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France ou à l'étranger.

**OBJECTIFS** : permettre au stagiaire :

- d'analyser et d'évaluer son stage pratique ;
- d'approfondir des thématiques au choix (jeux, activités manuelles, le rôle de l'assistant sanitaire, animer l'itinérance ici et à l'étranger, etc.) ;
- d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé intégrant un approfondissement (pour la qualification).

**Deux qualifications sont possibles à la FSCF** : surveillant de baignade et canoë-kayak. Ces deux formations demandent des prérequis précis consultables sur le site internet [www.fscf.asso.fr/bafa](http://www.fscf.asso.fr/bafa).

**A noter** : le jury BAFA se réunit 1 à 5 fois par an selon les départements (consulter la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale - DDJSCS - de votre lieu d'habitation).

# LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)

Le BAFA permet de diriger à titre non professionnel et de façon occasionnelle un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) grâce à l'acquisition d'outils de gestion administrative, logistique, financière, managériale, pédagogique, etc.

Il est accessible à toute personne ayant 18 ans révolus au premier jour de la session et ayant obtenu le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Une dérogation d'entrée en formation peut être accordée selon d'autres diplômes ou expériences d'animation.



## QUELS SONT LES OBJECTIFS DU BAFD ?

LES OBJECTIFS DU BAFD RÉPONDENT AU CAHIER DES CHARGES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE :

- ◆ **élaborer et mettre en oeuvre avec son équipe d'animation**, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- ◆ **situer son engagement** dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ◆ **coordonner et assurer** la formation de l'équipe d'animation ;
- ◆ **diriger** les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- ◆ **développer** les partenariats et la communication.

LA FORMATION BAFD DOIT PERMETTRE D'ACCOMPAGNER LE DIRECTEUR STAGIAIRE VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT DE :

- ◆ **transmettre** et de faire **partager** les valeurs de la République, notamment la **laïcité**.

Retrouvez toutes les offres de formation BAFD sur le site [www.fscf.asso.fr/bafd](http://www.fscf.asso.fr/bafd)



# COMMENT PASSER ET OBTENIR SON BAFD ?

L'obtention du BAFD s'effectue à travers la réalisation de 4 étapes de formation qui doivent être réalisées sur une période de 4 ans maximum + un bilan du cursus de formation.

## ÉTAPE 1 : LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

**DURÉE** : 9 jours en continu ou 10 jours en discontinu.

**FORMAT** : en internat, demi-pension ou externat ; en France.

**OBJECTIFS** : permettre au stagiaire :

- d'acquérir des notions théoriques en termes de management, de législation, d'hygiène, d'économat ;
- d'élaborer un projet pédagogique cohérent.

## ÉTAPE 2 : LE 1<sup>er</sup> STAGE PRATIQUE

**DURÉE** : 14 jours minimum.

**FORMAT** : en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil périscolaire ; uniquement en France ; en pleine direction ou sur un poste d'adjoint.

**Il doit être effectué dans un délai de 18 mois maximum après la session de formation générale. Ce stage peut se dérouler en 2 parties, 1 période de stage étant égale à 4 jours minimum. A noter qu'il n'est pas possible d'effectuer plus de 6 jours de stage pratique en accueil périscolaire. Il faut encadrer au minimum 2 animateurs.**

**OBJECTIFS** : permettre au stagiaire :

- de mettre en oeuvre les acquis de la session de formation générale ;
- de gérer et coordonner un accueil collectif de mineurs à travers la mise en pratique du projet pédagogique autour des 5 fonctions de direction.

## ÉTAPE 3 : LE STAGE DE PERFECTIONNEMENT

**DURÉE** : 6 jours.

**FORMAT** : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France.

**OBJECTIFS** : permettre au stagiaire :

- d'analyser le stage pratique ;
- d'effectuer une mise à jour des savoirs et commencer à structurer et formaliser son bilan de formation.

## ÉTAPE 4 : LE 2<sup>nd</sup> STAGE PRATIQUE

**DURÉE** : 14 jours minimum.

**FORMAT** : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France et en pleine direction.

**OBJECTIFS** : permettre au stagiaire de perfectionner les aptitudes acquises au cours du cursus de formation.

## BILAN DE FORMATION

À l'issue du second stage pratique, le candidat devra rédiger un bilan de formation sur la globalité de son cursus et l'envoyer à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJSCS) de son lieu d'habitation dans un délai d'un an après la fin de son second stage pratique. Celui-ci est soumis à un jury de la DRJSCS pour l'obtention du BAFD.

**A noter** : le jury se réunit de 1 à 3 fois par an selon les régions (dates disponibles sur [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)).

# COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION BAFA OU BAFD DE LA FSCF ?



A noter : Le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que nul ne peut exploiter ni diriger des services ou des lieux d'accueil de mineurs, y exercer une fonction, à quelque titre que ce soit, s'il a fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour un délit prévu dans la liste de l'article L133-6 du CASF.

L'inscription au BAFA-BAFD se déroule obligatoirement en deux étapes :

## **ÉTAPE 1 : L'INSCRIPTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE :**

1. se rendre sur le site : [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr) ;
2. sélectionner la région d'habitation ;
3. cliquer sur l'onglet « S'INSCRIRE » ;
4. sélectionner l'inscription souhaitée BAFA ou BAFD ;
5. remplir le formulaire de préinscription ;
6. un lien est ensuite envoyé sur l'adresse mail renseignée dans le formulaire permettant de confirmer l'inscription. La confirmation doit être effectuée dans une limite de 7 jours.

## **ÉTAPE 2 : L'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE :**

Pour s'inscrire à une formation BAFA-BAFD organisée par le Fédération Sportive et Culturelle de France, compléter la fiche d'inscription se trouvant dans les pages suivantes du livret et envoyer celle-ci à l'adresse indiquée sur le calendrier\*.

## **BOURSES ET FINANCEMENTS DE LA FORMATION BAFA-BAFD :**

Pour faciliter l'accès aux formations BAFA-BAFD, il est possible d'effectuer une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que du Conseil Départemental du lieu d'habitation du candidat. D'autres organismes (Mairies, Centre Communal d'Action Sociale, Mission Locale, Pôle Emploi, Comité d'Entreprise, DRJSCS pour l'aide à la formation BAFD) peuvent également, sous certaines conditions, attribuer une bourse.

La Fédération Sportive et Culturelle de France peut faire parvenir au candidat un devis de financement de formation sur demande.

\*Retrouvez toutes les dates des formations et adresses des organisateurs BAFA et BAFD sur le site internet [www.fscf.asso.fr/bafabafd](http://www.fscf.asso.fr/bafabafd)







## ALLERGIES OU RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES :

Pour bénéficier d'un régime particulier, seule une prescription médicale écrite et émanant d'un professionnel de la santé sera considérée comme valide, et - jointe au dossier d'inscription -, permettra une adaptation des menus du stagiaire concerné.

## ACCORDS ET AUTORISATIONS

### À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DU STAGIAIRE MINEUR

Je soussigné(e) (père - mère - tuteur légal) : .....

accepte les conditions générales de vente\* et autorise Mme / Mr : .....

- à s'inscrire au stage BAFA (type) ..... se déroulant du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ..... et à pratiquer toutes les activités prévues lors du stage ;
- à voyager seul(e) pour se rendre sur le lieu du stage et en revenir ;
- à voyager seul(e) en cas de renvoi décidé par le directeur de la session ;
- à être véhiculé(e) par la FSCF ;

### AUTORISE TOUT MÉDECIN, LE CAS ÉCHÉANT :

- à prescrire de toute urgence tout traitement médical approprié ;
- à faire hospitaliser et pratiquer toute intervention chirurgicale, rendue nécessaire par l'état de santé du stagiaire. Dans ce cas, je m'engage à rembourser intégralement la FSCF des frais avancés ;

### AUTORISE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE :

- à utiliser l'image du stagiaire à des fins de communication interne et externe, sur différents supports (plaquettes, sites internet institutionnels, affiches, flyers, clips, etc.) ;
- à utiliser les coordonnées téléphoniques du stagiaire pour le tenir informé d'actualités concernant l'animation(newsletters, offres d'emplois, etc.)

### A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE MAJEUR

Je soussigné(e) : .....

accepte les conditions générales de vente\* et autorise la Fédération Sportive et Culturelle de France :

- à utiliser mon image à des fins de communication interne et externe, sur de différents supports (plaquettes, site internet institutionnel, affiches, flyers, clips, etc.) ;
- à utiliser mes coordonnées téléphoniques pour me tenir informé(e) d'actualités concernant l'animation (newsletter, offres d'emploi, etc.)

\*Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que pour connaître les conditions générales de ventes (CGV), rendez-vous sur le site internet [www.fscf.asso.fr/bafabafd](http://www.fscf.asso.fr/bafabafd).

Fait à : .....

le : ..... / ..... / .....

Signature

## ADMINISTRATIF

Constitution du dossier (dossier à renvoyer complet)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Fiche d'inscription       | <input type="checkbox"/> Photo          | <input type="checkbox"/> Fiche « Accords et Autorisations » |
| <input type="checkbox"/> Paiement - acompte (150€) | <input type="checkbox"/> Paiement solde | <input type="checkbox"/> Photocopie pièce d'identité        |



# LE CRÉDIT MUTUEL SOUTIEN LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

.....

Sapeur-pompier, arbitre, animateur BAFA, président ou trésorier d'association, volontaire au service civique, bénévole lors des festivals ... Bref, se mettre au service des autres sans compter. Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, le Crédit Mutuel récompense cet engagement en leur versant 50 euros.

## Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients-sociétaires.

\* Offre valable une fois dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes. Somme non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours, versée sur un compte épargne sur livret ouvert ou à ouvrir au Crédit Mutuel à tout jeune de moins de 26 ans qui s'engage dans une activité d'entraide, de solidarité, qui exerce des responsabilités dans une association ou est bénévole lors de festivals dont le Crédit Mutuel est partenaire. Prime versée pour un engagement pris dans l'année en cours. Après vérification par la Caisse de la conformité du projet aux valeurs du Crédit Mutuel et sur présentation d'un justificatif de votre engagement. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N°Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.



**Crédit  Mutuel**



Fédération Sportive et Culturelle de France

[www.fscf.asso.fr/bafabafd](http://www.fscf.asso.fr/bafabafd)



**#BafaFSCF**

**#BafdFSCF**